



Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 30/08/2023 à 20h00

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents ou représentés : 13)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusés : Aurore LEFEBVRE (représentée par Caroline BARRAL-AURATUS), Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 20h05

Mme le Maire procède en séance à la lecture du contenu de l'enveloppe remise par Serge POTEL à Alain PEYROU :

- Pouvoir à Serge PEYROU pour voter en son nom et place, accompagné d'un certificat médical.
- Article de journal relatif à la vente d'une ancienne école dans le Puy-de-Dôme.

Le pouvoir porte les mentions manuscrites ci-après :

« PV du 5/07/2023

- *Je vote contre la vente de la salle des associations (Pour rappel La Charte de l'Elu). Comment osez vendre un bien qui ne vous appartient pas sans appel d'offre.*
- *Il est très étonnant de ne pas recevoir le bureau communal ? ou ne plus recevoir.*
- *Qui prend le train de nuit ?*
- *Il est inadmissible de rajouter des points sans que les Conseillers Municipaux soient au courant – cela s'appelle de la dissimulation d'informations.*

J'aime le point 8 bis – rajouté

- *Enfin le « vous me connaissez » prend toutes ses formes – Et cela n'est pas terminé.*
- *A voir si ce que j'inscris sera retranscrit en intégralité n'est-ce pas madame la Secrétaire de séance ?*
- *Abstention sur tous les autres points. »*

1. Informations générales

a) Contrôle de l'URSSAF :

Mme le Maire indique qu'un contrôle URSSAF est prévu le mardi 05/09/2023 à 9h00.

Delphine QUILLET, Secrétaire de mairie, et Mme le Maire ont préparé les pièces demandées.

b) Rétablissement de limites de propriété :

Mme le Maire indique que Monsieur CROS Maurice, géomètre expert, est intervenu aux Fontanelles afin de procéder au rétablissement des limites de propriété entre la parcelle B1474 (propriété VEDRENNE), B1271 (propriété LADOUX) et B1274 (propriété de la commune). L'acte foncier a été dressé le 24/04/2023.

c) Résiliation de deux lignes téléphoniques :

Mme le Maire indique avoir résilié la ligne téléphonique de l'ancienne salle des associations et celle du vestiaire au camping municipal. Une rencontre est planifiée prochainement avec un représentant d'Orange afin d'affiner les nouveaux besoins : accès internet pour les agents intervenant à la garderie et à la cantine notamment. Les murs sont épais : l'accès internet de l'école ne porte pas jusqu'au bâtiment du périscolaire.

d) Centre socioculturel ACDA :

Mme le Maire détaille les activités proposées par le centre socioculturel ACDA :

- Portes ouvertes : le mardi 12/09/2023, à la salle polyvalente, à partir de 14h00.
- Ateliers numériques, à la mairie, les mardis à 14h00 à partir du 19/09/2023 (animation : Antoine ROUX).
- Ateliers gym, à la salle polyvalente, les vendredis à 10h30 à partir du 15/09/2023 (animation : Rémi FRAYSSINET).
- Dansons dans nos campagnes, à la salle polyvalente, les mercredis de 14h00 à 15h00.
- Atelier « Nutrition ».
- Atelier « Séniors au volant ».

Printemps 2002 tiendra une AG extraordinaire le 04/09/2023 visant à dissoudre l'association.

La gestion administrative va être reprise par l'ACDA : le centre social viendra à la rencontre de tous les adhérents de Printemps 2002, le lundi 18/09/2023 à 14h00, afin de recenser leurs besoins.

e) Vente d'une maison à Jallès – Régularisation d'une portion de terrain :

Mme le Maire indique qu'à la suite du décès de Monique DELORT, sa propriété a été mise en indivision. La maison est sur le point d'être vendue et l'indivision propose de donner à la commune un petit triangle de terrain, situé sur le chemin d'accès, afin d'éviter des servitudes sur deux champs voisins. Les frais d'actes sont estimés à 300 €.

Ce dossier donnera lieu à une délibération à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

Sur le principe, tous les conseillers présents sont favorables.

f) Planning des agents :

Le contrat de Aude MARCOMBE a été reconduit pour deux ans, en CDD.

Mme le Maire lui a proposé de prendre en sus l'organisation et la planification des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), sur la base d'un forfait annuel de 36 heures complémentaires.

En fin d'année scolaire 2022/2023, Mme le Maire et Patrice COUDON ont rencontré les agents. Murielle CUEILLE a exprimé le fait que les missions qui lui sont confiées durant la période estivale ne lui permettent pas d'avoir 15 jours de vacances d'affilé. Les autres agents ont entendu cette problématique. Il a été convenu que Aude s'occupe, durant deux semaines, du ménage du Puech des Ouilhes et du camping municipal. En contrepartie, Murielle prendra des heures de ménage de Aude pendant les petites vacances, soit un échange de 28 heures.

g) Ligne de trésorerie :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE indique que la ligne de trésorerie de 20 000 € souscrite par la mairie est arrivée à échéance le 21/07/2023. Elle n'a pas été reconduite car la cession de la salle des associations permet de disposer d'une avance de trésorerie suffisante tant que les travaux de la halle d'animation n'ont pas commencé.

h) Travaux :

Jean-Paul TROUPEL fait état des travaux suivants :

- Verniols : préparation le 17 puis goudronnage le 21 et 24/07/2023.
- Travaux de tonte :
 - o 3^{ème} passage sur les communaux => 4^{ème} passage prévu en septembre.
 - o 4^{ème} passage dans le bourg et le cimetière en juillet => 5^{ème} passage fin août.

A ce jour, nous sommes à un passage de plus que l'année dernière à la même période.

L'été 2022 avait été beaucoup plus sec.

- Le couvreur SALAVERT est intervenu en juillet. A cette occasion, il lui a été demandé de vérifier l'état des toitures des bâtiments communaux du bourg. La situation du toit de l'école est inquiétante : zinguerie percée dont la réparation devient compliquée, problème au niveau des tuiles et chevrons. Des travaux seront à budgétiser assez rapidement. Les autres toitures (église et mairie notamment) sont saines.
- L'entreprise MJM Services est intervenue 29/08/2023 pour le nettoyage de la cour d'école et le changement du sable.

Patrice COUDON détaille les petits travaux menés en amont de la rentrée au niveau de l'école et du périscolaire :

- Redémarrage des équipements de la cantine.
 - Installation de porte-manteaux à l'école.
 - Changement de quelques plaques au plafond dans une classe.
- Remarque : Il n'y a pas de laine de verre à certains endroits (travaux de 2016 à priori).
- Déplacement d'un bureau non utilisé de la mairie vers la garderie.
 - L'électricien MURATET interviendra le 31/08/2023 pour quelques aménagements.

Mme le Maire indique que la lampe hublot à côté du monument aux morts a été cassée pour la 2^{ème} fois lors d'une intervention d'ID VERDE. Il faut s'interroger sur l'opportunité de la remplacer ou de la supprimer.

Patrice COUDON indique qu'il a constaté un problème de soufflerie dans la salle polyvalente qu'il conviendra de faire contrôler.

i) Site Facebook - Communication :

En l'absence d'Aurore LEFEBVRE, Antoine GENCE fait état des quelques communications qui ont été diffusées sur le site Facebook de la commune cet été.

j) SIVU Auze Ouest Cantal :

Patrick EVEILLARD et Antoine GENCE donnent des nouvelles de l'état de santé de Jean-Pierre DABERNAT.

Ils détaillent ensuite la préparation de la Fête du Marais prévue le dimanche 24/09/2023.

Celle-ci se tiendra en face du délaissé, au niveau de la fourche avec la route de la Planche.

Il y aura besoin d'un arrêté pour fermer la circulation sur la route de la Planche durant le week-end.

L'ébauche d'affiche est présentée en séance : balade découverte, restauration et buvette, balade en poney, atelier vannerie, promenade contée, rucher pédagogique, etc.

La buvette sera a priori tenue par une association mais ce point reste à préciser : APE de l'école ?

Il y aura besoin de barnums (sollicitation à faire auprès de la CABA) et de tables.

Il conviendrait également que les espaces verts soient nettoyés à cet endroit.

Le GRIZZLY, sculpteur sur bois à la tronçonneuse, interviendra le vendredi 15 après-midi et le samedi 16/09/2023 matin au rucher.

Le miel a été récolté : 15 kg par commune, ce qui est plus que l'année dernière. Il conviendra de décider de l'usage qui en sera fait afin de prévoir le conditionnement adéquat. Pour répondre à une interrogation, Antoine GENCE confirme que le SIVU est propriétaire de matériels apicoles qu'il peut prêter gracieusement.

Le site Natura 2000 sur le marais est actuellement géré par le SIVU. Patrick EVEILLARD indique qu'il y a une volonté du Conseil Régional de reprendre cette gestion, avec le CEN. A présent, ce sont en effet les Régions qui gèrent les fonds européens.

k) Point sur le marché :

Jérémy LABRUNIE indique que le marché estival 2023 a connu une bonne fréquentation et que le bilan est positif.

Certains producteurs ne reviendront pas : bière (arrêt de la production), artisanat, noix, etc.

Les ventes à consommer sur place marchent très bien.

Des demandes ont été formulées pour l'installation de tables supplémentaires. Le problème tient au fait qu'il n'y a pas ou peu de rotation : de nombreuses personnes s'installent pour la soirée. Ce point est à réfléchir pour l'année prochaine : achat de quelques mange-debout ?

Jacqueline BOULANGE précise qu'à ce jour, la recette est de 608 €, soit le double de l'année dernière. Ceci est principalement lié à la révision des tarifs avec la mise en œuvre d'un forfait. Elle n'a eu aucune contestation de la part des exposants. Chaque marché rapporte 76 € en moyenne.

Jérémy LABRUNIE demande s'il sera possible d'avoir la consommation électrique du marché, pour savoir si nous refacturons suffisamment ce poste de dépenses. Mme le Maire confirme que le compteur s'arrêtera le 31/08/2023 après le dernier marché et qu'il sera possible d'avoir ces éléments. Elle rappelle par ailleurs que l'éclairage est pris en charge par la CABA.

Simone SALAT arrive dès 17h00 pour placer les exposants : aucun problème n'est à signaler. Caroline BARRAL-AURATUS fait toutefois part d'un point de vigilance, en termes de sécurité, concernant les flux des voitures lorsque des exposants arrivent plus tard ou partent plus tôt.

Concernant le stand « LES CANTAL' EAU PAINS » tenu par les adolescents de la commune, Jacqueline BOULANGE indique que le bénéfice est de 1 101,60 € à ce jour. Les Conseillers Municipaux en charge de ce petit groupe précisent que les ados se sont bien organisés et que tout s'est très bien passé.

l) Camping municipal :

Jacqueline BOULANGE indique que la recette est d'environ 4 700 €.

Mme le Maire indique qu'à plusieurs reprises s'est posée la question de pouvoir régler par carte bancaire : ce point sera à étudier pour la saison prochaine.

Jérémy LABRUNIE signale que deux personnes lui ont fait part d'un nombre insuffisant de prises pour camping-car. Jacqueline BOULANGE n'a pas eu de remarques en ce sens.

Mme le Maire adresse ses remerciements à Jacqueline BOULANGE qui, durant toute la période estivale, s'est rendue plusieurs fois par jour au camping.

m) Campagne de stérilisation des chats errants :

Alain PEYROU explique que le vétérinaire ne veut plus intervenir tant que la Fondation « 30 millions d'amis » n'a pas procédé au paiement des 21 interventions déjà réalisées.

Plusieurs problématiques sont soulevées : la mairie aurait dû verser la contribution à « 30 millions d'amis » avant fin mars et cela n'a été fait qu'en juin, les délais de paiement par 30 millions d'amis aux cabinets vétérinaires sont trop longs, etc. Le vétérinaire a indiqué ne plus vouloir intervenir dans ces conditions et a précisé que cette problématique n'est pas propre à la commune de Lacapelle-Viescamp.

Sur 2023, nous avons prévu un quota de 30 chats : il en restera donc 9 à capturer lorsque la situation aura pu être débloquée.

n) Nuit des étoiles :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE indique que la soirée d'observation des étoiles est reconduite sur le même format que l'année dernière. Sauf conditions météo défavorables, elle aura lieu le vendredi 15/09/2023, à partir de 21h30, au château d'eau de Verniols.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 05/07/2023

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 23/08/2023)

Vote :

Pour : 12	Contre : 1 (Serge POTEI)	Abstention : 0
-----------	-----------------------------	----------------

Les remarques émises par Serge POTEI ont été lues en début de réunion.

Le **compte rendu du 05/07/2023** est **approuvé à la majorité des conseillers présents ou représentés.**

3. Réattribution des indemnités des conseillers délégués

Mme le Maire procède à la lecture du projet de délibération.

Ayant demandé à mettre fin à leur fonction de conseiller délégué, Aurore LEFEBVRE et Patrick EVEILLARD ne percevront plus l'indemnité correspondante.

Mme le Maire propose que ces sommes ne soient pas redistribuées : elles seront maintenues au chapitre 012 du budget de fonctionnement et contribueront au paiement des heures complémentaires que Mme Aude MARCOMBE effectuera pour l'organisation et la planification des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Vote :	Délibération DE_2023_43 : Réattribution des indemnités des conseillers délégués		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

4. Réorganisation des commissions communales et des nouvelles missions

Mme le Maire remet en séance les propositions émanant de la réunion de travail du 22/08/2023 à laquelle étaient conviés tous les conseillers municipaux.

Ce document fait mention des anciennes commissions, des nouvelles commissions proposées en remplacement et de la liste des membres.

Mme le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L.2121-22 du CGCT.

Il est convenu de revoir la liste des commissions comme suit :

- Administration et Personnel
- Finances
- Communication
- Animation / Vie associative et sportive
- Affaires scolaires et périscolaires / Enfance-Jeunesse-Famille
- Travaux
- Aménagement / Environnement / Patrimoine
- Stérilisation des chats errants

Mme le Maire en est le Président de droit.

Des vice-présidents ont par ailleurs été désignés pour la quasi-totalité des commissions.

Vote :	Délibération DE_2023_44 : Mise à jour de la liste des commissions communales		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

Vote :	Délibération DE_2023_45 : Désignation des membres de la commission « Administration et Personnel » <i>Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Alain PEYROU, Jérémy LABRUNIE, Patrice COUDON</i>		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

Vote :	Délibération DE_2023_46 : Désignation des membres de la commission « Finances » <i>Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGE, Alain PEYROU</i>		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

Vote :	Délibération DE_2023_47 : Désignation des membres de la commission « Communication » <i>Antoine GENCE, Aurore LEFEBVRE, Patrice COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL</i>		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

	Délibération DE_2023_48 : Désignation des membres de la commission « Animation / Vie associative et sportive » <i>Jacqueline BOULANGE, Caroline BARRAL-AURATUS, Simone SALAT, Patrice COUDON, Alain PEYROU, Jérémy LABRUNIE, Jean-Paul TROUPEL</i>		
Vote :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 <i>(Serge POTEL)</i>

	Délibération DE_2023_49 : Désignation des membres de la commission « Affaires scolaires et périscolaires / Enfance-Jeunesse-Famille » <i>Patrice COUDON, Jacqueline BOULANGE, Jérémy LABRUNIE, Annelise MICHEL-GAGNAIRE</i>		
Vote :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 <i>(Serge POTEL)</i>

	Délibération DE_2023_50 : Désignation des membres de la commission « Travaux » <i>Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Alain PEYROU, Jérémy LABRUNIE, Annelise MICHEL-GAGNAIRE</i>		
Vote :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 <i>(Serge POTEL)</i>

	Délibération DE_2023_51 : Désignation des membres de la commission « Aménagement / Environnement / Patrimoine » <i>Patrice COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Antoine GENCE, Jean-Paul TROUPEL, Simone SALAT</i>		
Vote :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 <i>(Serge POTEL)</i>

	Délibération DE_2023_52 : Désignation des membres de la commission « Stérilisation des chats errants » <i>Alain PEYROU, Jacqueline BOULANGE, Annelise MICHEL-GAGNAIRE</i>		
Vote :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 <i>(Serge POTEL)</i>

Mme le Maire adresse ses remerciements à Patrick EVEILLARD et Aurore LEFEBVRE pour leur engagement, en tant que conseillers délégués, durant les trois années écoulées.

5. Décision modificative sur la section d'investissement

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a été sollicitée, le 20/07/2023, pour une panne sur un des deux chauffe-eaux gaz d'origine des blocs sanitaires du camping du Puech des Ouilhes.

Compte tenu de la vétusté de cet équipement installé en 1987, les plombiers et fournisseurs contactés n'ont pas pu proposer d'autres solutions que son remplacement. La saison touristique étant en cours, il a fallu agir vite : le nouveau chauffe-eau a pu être installé une semaine après la panne.

La facture s'élève à 15 471,60 € TTC.

Afin de faire face à cette dépense et sachant qu'il y a également eu un petit chauffe-eau à changer courant juin dans un chalet, Mme le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 47	Constructions	- 20 000.00	
2138 - 42	Autres constructions	20 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

*Rappel : l'opération "47" concerne le camping municipal - aménagement de la salle des associations
l'opération "42" concerne le camping le Puech des Ouilhes.*

	Délibération DE_2023_53 : Vote de crédits supplémentaires sur l'opération 42 « Camping du Puech des Ouilhes »		
Vote :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 <i>(Serge POTEL)</i>

Le deuxième chauffe-eau gaz des blocs sanitaires date également de 1987 : il conviendra de s'interroger sur l'opportunité d'anticiper son remplacement avant qu'il ne tombe à son tour en panne.

S'en suivent des échanges entre conseillers concernant le montant du loyer demandé au gérant du camping du Puech des Ouilhes au regard des sommes engagées par la municipalité. Mme le Maire précise que le bail a été signé sous le mandat précédent et court pour plusieurs années.

Mme le Maire indique que les opérations pour lesquelles des subventions avaient été demandées concernant le camping du Puech des Ouilhes sont terminées : elle va donc pouvoir demander le versement du solde.

6. Caution de la remorque lors de la location des tables

Lors du précédent Conseil Municipal, il a été décidé de proposer à la location 10 tables et 20 bancs pour les associations et administrés de la commune. Il a également été convenu qu'une remorque serait mise à disposition gratuitement pour les personnes louant la totalité de ces équipements.

Compte tenu du coût d'achat de cette remorque, Mme le Maire propose de demander une caution de 1 000 €. Il convient également de demander une attestation d'assurance de la voiture tractant la remorque.

Vote :	Délibération DE_2023_54 : Caution de 1 000 € pour la remorque lors de la location de la totalité des tables et bancs		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

7. Voie communale de Laval : intégration d'une portion de chemin rural en voie communale

Mme le Maire projette le plan de Laval et explique les travaux réalisés : courant juillet, une portion de chemin rural de 50 mètres de long et 3 mètres de large, desservant la propriété de M. et Mme MAX, a été bitumée.

Il convient donc de déclasser cette portion des chemins ruraux et de l'intégrer à la voirie communale.

Mme le Maire propose le rattachement à la voirie communale n°15.

Vote :	Délibération DE_2023_55 : Classement d'une portion de chemin rural en voie communale à Laval (longueur : 50 mètres)		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

8. Mise à jour du tableau de classement des voies communales

La précédente délibération DE_2023_55 conduit à actualiser le tableau de classement des voies communales et l'inventaire des chemins ruraux.

Mme le Maire procède en séance à la lecture du projet de délibération actant les longueurs totales ci-après :

- Voirie communale : 23 401 mètres,
- Chemins ruraux : 2 470 mètres.

Vote :	Délibération DE_2023_56 : Mise à jour du tableau de classement des voies communales et de l'inventaire des chemins ruraux		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

9. CABA - Rapport annuel 2022 sur les services publics de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Mme le Maire projette le rapport annuel 2022 de la CABA concernant le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La CABA exerce cette compétences sur le territoire des 25 communes membres. Elle assure également le rôle de prestataire de services pour des communautés de communes voisines.

Sur la commune de Lacapelle-Viescamp :

- Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées une fois par semaine. Cette fréquence est doublée durant la période estivale.
- Les déchets recyclables sont également collectés une fois par semaine :
 - o 4 conteneurs verre
 - o 8 conteneurs emballages et papiers

En 2022, sur l'ensemble des communes couvertes, la CABA a collecté :

- 12 530 tonnes d'OMr (-9,86 %)
- 1 745 tonnes de verre (+0,57 %)
- 774 tonnes d'emballages et papier (+19,63 %)

La CABA dispose de deux déchetteries : Yser et Quatre Chemins (horaires d'ouvertures : du lundi au samedi de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h00).

Les OMr sont transportées par semi-remorque vers le centre de stockage de déchets ultimes de Montech.

Les emballages et papiers sont envoyés vers le Centre de tri de Saint Jean Lagineste géré par le Syded du Lot.

Le verre est amené à l'entreprise Transplanèze basée à Ussel dans le Cantal, pour être ensuite transporté jusqu'à la Verrerie VERALLIA où il est traité pour servir de matière première.

Les déchets verts collectés sur les déchetteries sont compostés sur la plateforme de compostage des établissements TEIL à Arpajon sur Cère.

Un partenariat a été signé avec l'Ecoorganisme Ecomobilier pour détourner le flux de déchets issu de l'ameublement vers une filière dédiée.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et les déchets ménagers spéciaux (DMS) déposés en déchetterie sont acheminés vers des filières spécifiques.

Patrick EVEILLARD intervient pour signaler que les colonnes de tri du Cassan sont actuellement pleines.

Il fait également remarquer que les horaires des déchetterie sont peu adaptés pour les personnes qui travaillent : il est dommage que les déchetteries soient fermées entre midi et deux le samedi et qu'elles ferment à 18h00 le soir.

Patrice COUDON demande ce que devient ce que nous amenons dans les déchetteries et qui est non recyclable : les encombrants non recyclables sont traités par les établissements TEIL qui les conditionnent avant envoi vers un centre de stockage.

La CABA propose des composteurs individuels afin de réduire les déchets à la source : 31 foyers sont ainsi équipés sur la commune de Lacapelle-Viescamp. Plusieurs conseillers font remarquer qu'il est compliqué de se procurer un composteur auprès de la CABA et que beaucoup d'habitants se sont équipés par eux-mêmes.

Vote :

Délibération DE_2023_59 : Rapport annuel 2022 de la CABA sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

10.CABA - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement

Mme le Maire présente les principaux éléments de ce rapport.

Le service public de l'eau potable et le service public de l'assainissement dénommé « le service du Grand Cycle de l'Eau » sont gérés par les services techniques de la CABA l'ensemble des 25 communes du territoire.

Ce service intègre la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le territoire de la CABA est recoupé par trois grands bassins versant (BV) : Cère amont / Truyère / Maronne.

La CABA travaille avec l'Agence de l'eau ADOUR Garonne.

En 2022, le bureau d'études de la CABA a mené des études à Verniols et au lieu-dit Les Fargues.

Pour l'ensemble des communes de la CABA, le prix global de l'eau (eau potable + assainissement) s'élève pour l'année 2022, pour un branchement de diamètre 15 et une consommation de référence de 120 m³ à 4,84 € / m³.

Concernant l'assainissement non collectif, le SPANC a recensé 4 304 dispositifs ANC de particuliers, dont 213 à Lacapelle-Viescamp.

Vote :	Délibération DE_2023_58 : Rapport annuel 2022 de la CABA sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

Patrick EVEILLARD précise que la problématique de faible pression le soir à Calvanhac est toujours d'actualité.

11.CABA : Rapport d'activité 2022

Mme le Maire présente ce rapport de façon synthétique.

Elle précise qu'il est très intéressant et mérite que les conseillers en prennent connaissance de façon plus approfondie car toutes les activités de la CABA sont détaillées.

Vote :	Délibération DE_2023_57 : Rapport annuel d'activités 2022 de la CABA		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

Mme le Maire rappelle que ces trois rapports CABA sont consultables en mairie pendant 15 jours.

Compte tenu de ses contraintes professionnelles, Jérémy LABRUNIE quitte le Conseil Municipal à 22h50.

12. Questions diverses

- Ouverture du chemin rural de Laval : Mme le Maire a de nouveau été sollicitée pour ce dossier qui était prévu dans notre programme de campagne.
- Camping municipal : Une personne a demandé la possibilité d'installer un mobil home durant toute l'année. Ce dossier est à étudier car plusieurs problématiques sont à prendre en compte (assainissement, assurance, dates d'ouverture du camping, etc.).
- Fibre : Antoine GENGE a été interrogé ce matin sur ce sujet. Jean-Paul TROUPEL indique que la situation évolue, notamment au niveau de la croix de Valso. Mme le Maire a donné des autorisations complémentaires pour différentes zones de la commune. La fibre est d'ores et déjà déployée à Jallès bas, Jallès haut et Martal.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 23h25.**